

rivée des troupes, ni de M. de Lamothe, qui eut aussi le commandement à Villemarie, ni enfin de M. Pérot, qui ne vint que plus tard, mais du sieur de La Frédière, neveu de M. de Salières, et major du régiment de Carignan, qui, étant envoyé avec sa compagnie en garnison à Villemarie, y commanda aux habitants aussi bien qu'aux soldats, à cause de l'état de guerre où était alors le pays.

## IV.

Injustice criante du sieur de La Frédière à l'égard de Jaudoin.

Cet homme, déjà disgracié au physique par la perte d'un œil, cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes, auxquelles il se faisait un jeu de sacrifier non-seulement sa conscience, mais encore sa réputation et son honneur. Nous avons raconté qu'au mois de juillet 1666 les habitants de Villemarie avaient reçu ordre de M. de Tracy de fournir chacun trois journées de travail, pour contribuer ainsi de leur part à la construction des redoutes, qui devaient fortifier le pays contre les Iroquois. L'un des colons, nommé Claude Jaudoin, charpentier, se présenta pour accomplir l'ordre intimé à tous ; et après ses trois journées voulut se retirer, afin d'aller serrer du blé qui était encore sur sa terre et qui ne pouvait souffrir de retard. La Frédière s'y opposa, et, abusant de son autorité, le retint malgré lui, prétendant qu'il n'y avait pas à Villemarie de plus habile charpentier pour ces sortes d'ouvrages. Cette allégation était fautive ; et quoique Jaudoin lui nomma plusieurs autres ouvriers plus capables que lui, et représenta que son blé serait perdu s'il n'allait le recueillir, La Frédière l'obligea de travailler à ces redoutes pendant dix-neuf jours, sans lui donner aucun salaire pour les seize jours de surplus, malgré la grande gêne de Jaudoin, qui lui était parfaitement connue, ni sans le dédommager non plus pour son blé, qui fut perdu en partie.

## V.

Scélératesse de La Frédière à l'égard de Jaudoin et de sa femme.

Une conduite si dure et si injuste était inspirée à La Frédière par un motif détestable, qui ne montre que trop la vérité de ces paroles déjà rapportées de M. Dollier, au sujet du départ de M. de Maisonneuve : “ Nous tombâmes alors dans d'autres mains ; et depuis les vices ont pris ici racine et accroissement, avec beaucoup d'autres misères auparavant inconnues.” Jaudoin avait épousé depuis peu une fille âgée de dix-neuf ans, arrivée récemment de France, et La Frédière voulait le garder ainsi au travail afin de le tenir éloigné de sa femme, pour laquelle ce misérable avait conçu la plus infâme passion. Ce qu'on a honte d'écrire, il ne craignait pas d'aller se mettre en embuscade dans les lieux où il pré-